

BON DE COMMANDE

ALPES ISERE HABITAT
1 RUE DE LA BERJALLIERE
38300 BOURGOIN JALLIEU

Interlocuteur commande : PERRIN-NIQUET Marie-Pascale
Vérificateur prestation :
Date début intervention : 17/03/2021
Date fin intervention : 15/04/2021

JUEN PATRICE
720 ZONE INDUSTRIELLE ROUTE DE ST QUENTIN
38210 TULLINS

N° fournisseur : 235715
Tel : 09 79 10 43 14
E-mail : commande.emsjuen@ems-batiment.fr

N°Commande	Date	N°Marché	N° d'Opération	Devis
21017101-1	17/03/2021	2020.0046		

Adresse d'exécution : 00136L0071 1IER ETAGE
AYARI ISSAM , AYARI SABRINA
8 BOULEVARD VINCENT SCOTTO
LULLI PORTE 71
38300 BOURGOIN JALLIEU
06.03.48.71.35 , 06.13.16.19.33

N° de sinistre :

Prestations	Objet de la commande	Quantité	Unité ou forfait	Montant HT	TVA
	Réclamation PL/237858 LOGT 136.71 <> -ENTTCE66- Heure de main d'œuvre: toutes prestations non prévues au bordereau - Reprendre les pentes des évacuations sanitaires de la SDB + Vérification du bon écoulement jusqu'à la colonne + Modification de l'alimentation de la robinetterie sur la nouvelle baignoire <> -ENTTCE24- Salle de bain: baignoire + robinetterie + flexible et douchette + habillage <> -ENTTCE12- Faïence couleur - pour une surface comprise entre 3,01 et 6m2 - format 20 x 40 - Surface pour baignoire : 3.00 (longueur) x 2.00 (Hauteur sous plafond) + Surface pour lavabo : 0.80 (longueur) x 0.60 (hauteur sur lavabo) <> -ENTTCE17- Dépose, ragréage, fourniture et pose du sol PVC pour une pièce inférieure ou égale à 7m2 : SDB + WC POUR RAPPEL : LES CLIENTS SOUHAITENT L'INTERVENTION POUR LES VACANCES D'AVRIL - SOIT A PARTIR DU 12 AVRIL 2021 - A CONFIRMER DE VOTRE COTE AVEC LES CLIENTS LE RDV, EN LEUR INDIQUANT LA DUREE ET LE DEROULEMENT DES TRAVAUX - Merci - A partir du : 12/04/2021 Date limite d'intervention : 15/04/2021 Accès logement : Locataire en place				
ENTTCE24	Baignoire toute dimension, robinetterie mitigeuse, ensemble de douche, de l'habillage baignoire, raccords, joints -	1	455	455	10
ENTTCE17	Dépose, ragréage, fourniture et pose du sol PVC pour une pièce inférieure ou égale à 7m2-	1	217	217	10
ENTTCE12	Faïence couleur pour une surface comprise entre 3,01m2 et 6m2 : Préparation (dépose de l'ancienne) et pose faïence.-	1	280	280	10
GENERIQUE	PRESTATION GNERIQUE POUR BPU-	50	1	50	10

IMPORTANT : NOS NUMEROS DE COMMANDE ET DE FOURNISSEUR DOIVENT IMPERATIVEMENT APPARAÎTRE SUR LES FACTURES
Vos factures doivent être déposées sur le portail CHORUS PRO : <https://chorus-pro.gouv.fr/>

Règlement par VIREMENT à 30 jours date de réception de la facture.

ALPES ISERE HABITAT

CS 32549 – 38035 GRENOBLE CEDEX 2

Taux de TVA	Montant HT	Montant TVA	Total TTC
10 %	1 002,00	100,20	1 102,20

Budget	Tranche	Répartition %
18368 2021/BDB00/GL/R6121		100

Attestation simplifiée¹

Référence commande : 21017101-1
Fournisseur : JUEEN PATRICE
Référence ESI : 00136L0071

1) Identité du client ou de son représentant

Je soussigné(e) :
Nom : ALPES ISERE HABITAT Prénom :
Adresse : Commune : Code postal :

2) Nature des locaux

J'atteste que les travaux à réaliser portent sur un immeuble achevé depuis plus de deux ans à la date de commencement des travaux et affecté à l'habitation à l'issue de ces travaux :

☐ maison ou immeuble individuel ☒ immeuble collectif ☐ appartement individuel
☐ autre (précisez la nature du local à usage d'habitation) [AUTNAT]

Les travaux sont réalisés dans :

☐ un local affecté exclusivement ou principalement à l'habitation
☐ des pièces affectées exclusivement à l'habitation situées dans un local affecté pour moins de 50 % à cet usage
☐ des parties communes de locaux affectés exclusivement ou principalement à l'habitation dans une proportion de plus de 50% des millièmes de l'immeuble
☐ un local antérieurement affecté à un usage autre que d'habitation et transformé à cet usage

Adresse² : 8 BOULEVARD VINCENT SCOTTO Commune : BOURGOIN JALLIEU Code postal : 38300

dont je suis : ☒ propriétaire ☐ locataire ☐ autre (précisez votre qualité) : [AUTQUAL]

3) Nature des travaux

J'atteste que sur la période de deux ans précédant ou suivant la réalisation des travaux décrits dans la présente attestation, les travaux :

☒ n'affectent ni les fondations, ni les éléments, hors fondations, déterminant la résistance et la rigidité de l'ouvrage, ni la consistance des façades (hors ravalement).

☒ n'affectent pas plus de cinq des six éléments de second œuvre suivants :

Cochez les cases correspondant aux éléments affectés :

☐ planchers qui ne déterminent pas la résistance ou la rigidité de l'ouvrage ☐ huisseries extérieures ☐ cloisons intérieures
☐ installations sanitaires et de plomberie ☐ installations électriques ☐ système de chauffage (pour les immeubles situés en métropole)

NB : tous les autres travaux sont sans incidence sur le bénéfice du taux réduit.

☒ n'entraînent pas une augmentation de la surface de plancher hors œuvre nette (majorée pour les bâtiments d'exploitations agricoles de la surface de plancher hors œuvre brute) des locaux existants supérieure à 10 %.

☒ ne consistent pas en une surélévation ou une addition de construction.

☐ j'atteste que les travaux ont la nature de travaux d'amélioration de la qualité énergétique portant sur la fourniture, la pose, l'installation ou l'entretien des matériaux, appareils et équipements mentionnés au 1 de l'article 200 quater du code général des impôts (CGI) et respectant les caractéristiques techniques et les critères de performances minimales fixés par l'article 18 bis de l'annexe IV au CGI dans sa rédaction issue de l'arrêté du 29 décembre 2013.

☐ J'atteste que les travaux ont la nature de travaux induits indissociablement liés à des travaux d'amélioration de la qualité énergétique soumis au taux de TVA de 5,5 %.

4) Conservation d'une copie de l'attestation et des pièces justificatives

Je conserve une copie de cette attestation ainsi que de toutes les factures ou notes émises par les entreprises prestataires jusqu'au 31 décembre de la cinquième année suivant la réalisation des travaux et m'engage à en produire une copie à l'administration fiscale sur sa demande.

Si les mentions portées sur l'attestation s'avèrent inexactes de votre fait et ont eu pour conséquence l'application erronée du taux réduit de la TVA, vous êtes solidairement tenu au paiement du complément de taxe résultant de la différence entre le montant de la taxe due (TVA au taux de 20 % ou 10 %) et le montant de la TVA effectivement payé, TVA au taux de :

- 10 % pour les travaux d'amélioration, de transformation, d'aménagement et d'entretien portant sur des locaux à usage d'habitation achevés depuis plus de 2 ans ;

- 5,5 % pour les travaux d'amélioration de la qualité énergétique des locaux à usage d'habitation achevés depuis plus de 2 ans ainsi que sur les travaux induits qui leur sont indissociablement liés.

Fait à : BOURGOIN JALLIEU, le 17/03/2021

(1) Pour remplir cette attestation, cochez les cases correspondant à votre situation et complétez les rubriques en pointillés. Vous pouvez vous aider de la notice explicative.

(2) Si différente de l'adresse indiquée dans le cadre 1)

Attestation simplifiée (Annexe)

- Référence de la commande :21017101-1
- Nom du fournisseur de la commande : JUEN PATRICE

Liste des éléments de patrimoine concernés par la présente commande et ouvrant droit à taux réduit de TVA :

Référence	Adresse
00136L0071	8 BOULEVARD VINCENT SCOTTO LULLI PORTE 71 38300 BOURGOIN JALLIEU